



InfoNÉGO #13



InfoNÉGO est une infolettre conçue pour tenir informés les membres actifs, résidents et honoraires de l'A.P.E.S. sur les progrès des négociations. Sa diffusion est adaptée à l'évolution des informations disponibles.

InfoNÉGO #13 - 8 mai 2025

POURSUITE DES NÉGOCIATIONS



Une rencontre paritaire de négociation a eu lieu aujourd'hui à Trois-Rivières. L'A.P.E.S. a conclu à cette occasion la présentation détaillée de son cahier de dépôt avec ses demandes relatives aux clauses « réseau ». Elle a par ailleurs formulé une demande afin qu'un processus de reconnaissance unique de l'ancienneté similaire à ce qui a été négocié par les centrales syndicales soit mis en place pour les membres de l'A.P.E.S. Le MSSS a quant à lui présenté notamment ses demandes relatives à :

- la lettre d'entente no 1 portant sur la prime de recrutement et de maintien en emploi;
- la lettre d'entente no 6 portant sur la prime incitative.

Les parties ont par ailleurs entamé la négociation des demandes normatives patronales en lien avec la création des titres d'emploi pharmaciens I et II.

Des rencontres de négociation sont prévues le 22 mai, le 19 juin, le 8 juillet et les 5 et 19 août prochains.

ENVOI DES PORTE-CARTES

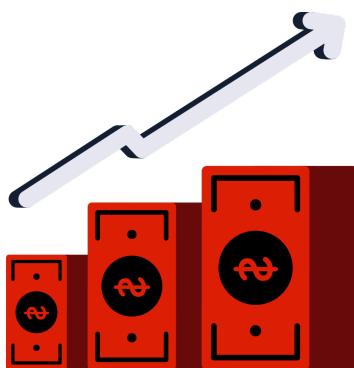
Vous recevrez bientôt un porte-carte distinctif pour souligner la négociation en cours de votre entente de travail. Nous vous invitons à le porter avec conviction et à nous faire parvenir une photo de groupe avec le porte-carte à info@apesquebec.org. Celle-ci sera partagée sur la page Négociation de l'A.P.E.S. et dans des éditions futures de l'infoNÉGO. Ce geste simple envoie un message puissant : les pharmaciens sont prêts à avancer ensemble vers une entente juste et équitable. Il rend par ailleurs notre mobilisation visible et stimule les échanges. Merci d'être partie prenante de votre négociation!

Si vous avez des questions quant à la distribution des porte-cartes, nous vous invitons à contacter le représentant de votre établissement au comité de négociation et au groupe de liaison.



DEMANDES DE L'A.P.E.S. EN NÉGO*

Clauses « réseau »



L'A.P.E.S. a analysé les conventions collectives signées dans le réseau et a demandé que les modifications aux clauses « réseau » qui ont été convenues avec les centrales syndicales soient intégrées à l'entente de travail, notamment :

- Les augmentations salariales totalisant 17,4 %, échelonnées entre le 1^{er} avril 2023 et le 1^{er} avril 2027, ainsi que les ajustements salariaux potentiels en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pouvant totaliser jusqu'à 3 % d'augmentation entre le 31 mars 2026 et le 31 mars 2028;

- L'accumulation d'une journée supplémentaire de vacances dès la quinzième année de service, comme cela a été détaillé dans l'infoNEGO #11;
- La bonification des primes de soirs, de nuit et de fin de semaine;
- L'augmentation du nombre de congés payés pour des visites reliées à la grossesse (de 4 à 5 jours);
- La possibilité de fractionner les congés de paternité ou d'adoption;
- L'augmentation du nombre de congés de maladie pouvant être pris pour des motifs personnels (de 5 à 6 jours);
- La possibilité de prolonger l'entente de retraite progressive jusqu'à un maximum de 7 années.

**Un rappel des demandes de l'A.P.E.S. sera dorénavant fait régulièrement à travers les infoNEGO. Pour en apprendre davantage sur les demandes de votre Association, rendez-vous sur le site Web de l'A.P.E.S.*

